PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE **ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI, 6 OCTOBRE 2026, À 19H00**, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE 2 OCTOBRE 2026.

PRÉSENTS : Madame la conseillère Claudine Demers, monsieur le conseiller Ludovic Matthews, madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, madame la conseillère Cynthia Homan, monsieur le conseiller Bruno Tremblay, monsieur le conseiller Eric Stork, monsieur le conseiller Mike Potvin formant quorum sous la présidence de monsieur le maire John Belvedere.

Monsieur Gilles Girouard, directeur général, Me Caroline Thibault, greffière et directrice du service des affaires juridiques et greffe, ainsi que Madame Danielle Gutierrez, greffière adjointe et secrétaire du conseil, sont également présents.

2026-507 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :
D'approuver l'ordre du jour sans modification.

2026-508 APPROUVER LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2026

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :
D'approuver les procès-verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2026 du conseil municipal.

2026-509 SUIVI DE TOUTE QUESTION D'INTÉRÊT PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées :

#	Nom	Heure	Sujet
1	Robert Hall	19h14	Item 5.2 - Règlement régissant l'utilisation des appareils de chauffage au bois et des foyers utilisant un combustible solide
2	Melissa Hogan	19h24	Projet de développement 477, avenue Delmar - garderie
3	Helen Lamonde	19h26	Drainage avenue Pendennis
4	Gary Carr	19h29	Compagnie Pure Pave – Retrait des poteaux au coin des avenues Stillview et boulevard Hymus
5	George Bolovan	19h30	Collecte de branches – Déneigement
6	Ryan Simonyik	19h34	Règlement PC-2715 sur la salubrité et l'entretien des logements
7	Keith Kelly	19h42	Reconnaissance de l'implication de la ville concernant les sujets suivants: Inondation - Ivanhoe Crescent – Inauguration du parc Athènes
8	Pat Habert	19h48	Système de communication de la Ville
9	Heyjay Patel	19h50	Déneigement
10	Janet Hanna	19h54	Item 5.2 - Règlement régissant l'utilisation des appareils de chauffage au bois et des foyers utilisant un combustible solide
11	Nasr El Dabee	20h00	Logement abordable - Déneigement
12	Geneviève Lussier	20h06	Protection des espaces naturels – 429, avenue Saint-Louis
13	Hans Volstad	20h10	Item 16.1 - Parc éponge Terra-Cotta

2026-510 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 12 000 000 $ POUR LA RÉFECTION MAJEURE DU VIADUC DU BOULEVARD SAINT-JEAN AU-DESSUS DE L'AUTOROUTE 40

Monsieur le conseiller Eric Stork donne avis qu'un projet de règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 12 000 000 $ pour la réfection majeure du viaduc du boulevard Saint-Jean au-dessus de l'autoroute 40 sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Monsieur le conseiller Eric Stork dépose un projet de règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 12 000 000 $ pour la réfection majeure du viaduc du boulevard Saint-Jean au-dessus de l'autoroute 40.

2026-511 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT RÉGISSANT L'UTILISATION DES APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS ET DES FOYERS UTILISANT UN COMBUSTIBLE SOLIDE

Monsieur le conseiller Eric Stork donne avis qu'un projet de Règlement régissant l'utilisation des appareils de chauffage au bois et des foyers utilisant un combustible solide sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil;

Monsieur le conseiller Eric Stork dépose un projet de Règlement régissant l'utilisation des appareils de chauffage au bois et des foyers utilisant un combustible solide.

2026-512 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2806-1 SUR LE RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

Monsieur le conseiller Eric Stork donne avis qu'un projet de Règlement modifiant le Règlement PC-2806-1 sur le régime de retraite des employés de la ville de Pointe-Claire sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil ;

Monsieur le conseiller Eric Stork dépose un projet de Règlement modifiant le Règlement PC-2806-1 sur le régime de retraite des employés de la ville de Pointe-Claire.

2026-513 ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS EXIGIBLES POUR LE FINANCEMENT DE BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2027

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :
D'adopter, sans modification, un Règlement décrétant les tarifs exigibles pour le financement de biens, services et activités offerts par la Ville de Pointe-Claire pour l'exercice financier 2027 sans modification.

2026-514 ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 1 940 000 $ POUR DIVERS TRAVAUX DEVANT ÊTRE EXÉCUTÉS SUR LES BÂTIMENTS DE LA VILLE

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance tenue le 8 septembre 2026.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :
D'adopter, sans modification, un Règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 1 940 000 $ pour divers travaux devant être exécutés sur les bâtiments de la Ville.

2026-515 ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 3 420 000 $ POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS ET PROJETS DIVERS

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance tenue le 8 septembre 2026.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :
D'adopter, sans modification, un Règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 3 420 000 $ pour des services professionnels et projets divers.

2026-516 ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 4 495 000 $ POUR DES PROJETS DE RESURFAÇAGE

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance tenue le 8 septembre 2026.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :
D'adopter, sans modification, un Règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 4 495 000 $ pour des projets de resurfaçage.

2026-517 ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 9 385 000 $ POUR DES PROJETS DIVERS D'INFRASTRUCTURES CIVILES, ÉLECTRIQUES ET D'ARCHITECTURE DU PAYSAGE INCLUANT LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance tenue le 8 septembre 2026.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :
D'adopter, sans modification, un Règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 9 385 000 $ pour des projets divers d'infrastructures civiles, électriques et d'architecture du paysage incluant la gestion des eaux pluviales.

2026-518 ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER POUR UN MONTANT TOTAL DE 450 $ À DIVERS ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :
D'accorder un soutien financier aux divers organismes sans but lucratif mentionnés ci-dessous pour un montant total de 450 $:

L'Estérel Social Committee Building 10: 150 $
L'Estérel Social Committee Building 20: 150 $
L'Estérel Social Committee Building 30: 150 $

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02-193-00-989.

2026-519 ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER POUR UN MONTANT TOTAL DE 150 $ À L'ORGANISATION LES AMIS DE MAYWOOD

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :
D'accorder un soutien financier au montant de 150 $ à Les Amis de Maywood.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989.

2026-520 ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER POUR UN MONTANT TOTAL DE 150 $ À RÉSIDENCE MAYWOOD

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :
D'accorder un soutien financier au montant de 150 $ à Résidence Maywood ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989.

2026-521 ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER POUR UN MONTANT TOTAL DE 52 582,00 $ À PME MTL OUEST-DE-L'ÎLE

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,
Appuyé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen, et unanimement résolu :
D'accorder un soutien financier au montant de 52 582,00 $ à PME MTL Ouest-de-l'île ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-621-00-461.

2026-522 AUTORISER LE RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'OUEST-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL (CCOIM) POUR 2026-2027

Il est proposé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews
Appuyé par madame la conseillère Claudine Demers et unanimement
D'autoriser la Ville de Pointe-Claire à renouveler son abonnement avec la Chambre de commerce de l'Ouest-de-l'île de Montréal (CCOIM) pour 2026 et 2027, pour un montant total 1 207,24 $ et d'imputer les frais au poste budgétaire 02-111-00-494.

2026-523 DÉPOSER LA LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 28 AOÛT 2026 AU 25 SEPTEMBRE 2026

La liste des amendements budgétaires et le registre des chèques pour la période du 28 août 2026 au 25 septembre 2026 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2026-524 DÉPOSER L'ÉTAT COMPARATIF DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AINSI QUE L'ÉTAT PRÉVISIONNEL

L'état comparatif des activités financières au 31 août 2026, ainsi que l'état prévisionnel au 31 août 2026 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2026-525 DÉPOSER LA LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2026

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois d'Octobre 2026, telle que préparée par M. Vincent Proulx, Directeur – ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2026-526 APPROUVER LA LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 6 OCTOBRE 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Mike Potvin,
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au 6 octobre 2026, telle que signée par monsieur Gilles Girouard, directeur général.

2026-527 ATTRIBUER UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE CHLORURE DE SODIUM (SEL TRAITÉ DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES) POUR LA SAISON 2026-2027 À SELTO DISTRIBUTION INC. POUR UN MONTANT TOTAL DE 887 767,97 $, TAXES INCLUSES

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'attribuer un contrat de la fourniture et la livraison de chlorure de sodium (sel traité de déglaçage des chaussées) pour la saison 2026-2027 à Selto Distribution inc., étant le soumissionnaire retenu par la Ville de Montréal, pour un montant total de 887 767,97 $, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-626 selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents d'appel d'offres.

2026-528 CONCLURE UNE ENTENTE AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) POUR LA DISPOSITION DE BIENS EXCÉDENTAIRES DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) permet aux établissements du grand réseau des organismes en éducation, en santé et services sociaux, aux municipalités et aux sociétés d'État du Québec d'accéder aux services de vente par appel d'offres et par enchères publiques organisées par la Disposition des biens du CAG qui est un service écoresponsable du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a conclu une entente avec le Centre de services partagés du Québec en 2017 pour se prévaloir de leurs services de disposition de biens excédentaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire vendre divers équipements désuets et machineries usagés qui ne lui sont plus utiles pour ses opérations journalières;

CONSIDÉRANT QUE certains de ses équipements sont ou seront remplacés par des équivalents plus récents;

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
QUE le service des finances — gestion des ressources matérielles et contractuelles soit autorisé à tenir un encan pour la disposition de biens en collaboration avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG).

2026-529 APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC CONSTRUCTION TELVA, POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES SUITES DE BUREAUX DU SERVICE DE L'INSPECTION - SÉCURITÉ PUBLIQUE (ISP) ET DE L'UNITÉ DE SAUVETAGE VOLONTAIRE DE POINTE-CLAIRE (USVPC) (BP2405-22065), POUR UN MONTANT DE 40 902,34 $, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :
D'approuver une modification au contrat intervenu avec Construction Telva, pour le réaménagement des suites de bureaux du Service de l'inspection - sécurité publique (ISP) et de l'Unité de sauvetage volontaire de Pointe-Claire (USVPC) (BP2405-22065), pour un montant total de 40 902,34 $, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 3 056 608,50 $, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-21-001

2026-530 APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC EMJ CONSTRUCTION INC., POUR DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES VESTIAIRES ET DES BUREAUX DU CENTRE AQUATIQUE (BP2501-17147), POUR UN MONTANT DE 92 420,42 $, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :
D'approuver une modification au contrat intervenu avec EMJ construction inc., pour des travaux de réaménagement des vestiaires et des bureaux du Centre aquatique (BP2501-17147), pour un montant total de 92 420,42 $, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 5 903 128,15 $, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-26-151

2026-531 ATTRIBUER UN CONTRAT POUR L'INSTALLATION ET L'ENLÈVEMENT DES DÉCORATIONS DE NOËL À TRAVERS LA VILLE DE POINTE-CLAIRE POUR LA PÉRIODE DU 2 OCTOBRE 2026 AU 30 AVRIL 2027 AVEC DEUX (2) PÉRIODES EN OPTION (BPE260003), À MOFAX ÉLECTRIQUE INC., POUR UN MONTANT TOTAL DE 78 550,92 $ + IPC, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :
D'attribuer un contrat pour l'installation et l'enlèvement des décorations de Noël à travers la Ville de Pointe-Claire pour la période du 2 octobre 2026 au 30 avril 2027 avec deux (2) périodes (BPE260003) en option, à Mofax Électrique inc., étant le soumissionnaire ayant présenté la soumission avec le prix proposé le plus bas, pour un montant total de 78 550,92 $ + IPC, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-22-534 (selon les quantités approximatives indiquées au Formulaire de soumission et les prix unitaires soumis, sujet aux ajustements prévus aux documents de la procédure ouverte. De plus, le montant alloué au présent document conformément au bordereau de prix pour ce contrat sera augmenté de la somme correspondante à la variation des quantités à la baisse survenue durant le terme initial du contrat et les périodes de renouvellement précédentes, le cas échéant, de sorte qu'aucune autorisation additionnelle ne sera requise quant à cette dépense, et ce, sous réserve des dispositions prévues aux documents de la procédure ouverte et à la condition que le besoin se présente et que les crédits budgétaires soient disponibles au compte budgétaire ci-dessus).

2026-532 ATTRIBUER UN CONTRAT POUR LA RÉPARATION DE LA STRUCTURE DE LA TOUR DE TREMPLIN DE LA PISCINE DU CENTRE AQUATIQUE, CONFORMÉMENT AUX RECOMMANDATIONS DE L'INGÉNIEUR EN STRUCTURE (BA260030), À TRIFORME, POUR UN MONTANT TOTAL DE 55 188,00 $ INCLUANT UN MONTANT DE 27 594,00 $ DÉJÀ AUTORISÉ PAR L'ANNEXE B CONFORMÉMENT AUX POUVOIRS DÉLÉGUÉS PRÉVUS AU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE, TAXES INCLUSES

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :
D'octroyer un contrat de gré à gré pour la réparation de la structure de la tour de tremplin de la piscine du centre aquatique, conformément aux recommandations de l'ingénieur en structure (BA260030), à Triforme, pour un montant total de 55 188,00 $ incluant un montant de 27 594,00 $ déjà autorisé par l'annexe B conformément aux pouvoirs délégués prévus au Règlement de gestion contractuelle de la Ville, taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-877-40-535.

Monsieur le conseiller Eric Stork quitte son siège à 20h25

2026-533 APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC LANCO AMÉNAGEMENT INC., POUR LE PARC ÉPONGE TERRA-COTTA (GP2615-24118), POUR UN MONTANT DE 164 169,35 $, TAXES INCLUSES

Absent lors du vote :
Monsieur le conseiller Eric Stork

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :
D'approuver une modification au contrat intervenu avec Lanco Aménagement inc., pour le parc éponge Terra-Cotta (GP2615-24118), pour un montant total de 164 169,35 $, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 2 864 719,73 $, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-426-02-994

2026-534 APPROUVER UNE MODIFICATION AU CONTRAT INTERVENU AVEC LES ENTREPRISES J.PICCIONI INC., POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE MULTIFONCTIONNELLE SUR LE BOULEVARD DES SOURCES, ENTRE LES AVENUES SAINT-LOUIS ET BELMONT, POUR UN MONTANT DE 38 746,58 $, TAXES INCLUSES

Absent lors du vote :
Monsieur le conseiller Eric Stork

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :
D'approuver une modification au contrat intervenu avec Les Entreprises J.Piccioni Inc., pour la construction d'une piste cyclable multifonctionnelle sur le boulevard Des Sources entre les avenues Saint-Louis et Belmont, pour un montant total de 38 746,58 $, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 1 804 448,68 $, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-424-12-967

2026-535 APPROPRIER LES SOMMES REQUISES POUR LA CRÉATION DE NOUVEAUX POSTES BUDGÉTAIRES POUR LES RÉSERVES ET LE FOND PARCS ET TERRAINS DE JEUX POUR DIVERSES INTERVENTIONS EN 2027

Absent lors du vote :
Monsieur le conseiller Eric Stork

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :
D'autoriser le directeur des services administratifs et trésorier à créer les postes budgétaires afférents à chacun de ces projets et inscrire les montants indiqués à l'égard de chacun d'eux.

Les numéros des postes budgétaires seront établis après l'approbation par le conseil.

Monsieur le conseiller Eric Stork reprend son siège à 20h26

2026-536 AUTORISER LA SOUMISSION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE, DE L'AVENUE FIFTH VERS L'OUEST

ATTENDU QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) vise à soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif afin de promouvoir ce type de déplacement, d'encourager le tourisme durable, d'améliorer le bilan routier, de contribuer à la prévention en santé et de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par les déplacements des personnes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III);

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :
QUE le conseil de la Ville de Pointe-Claire autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que le directeur du service de l'ingénierie, ou son remplaçant, est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2026-537 AUTORISER LA SOUMISSION D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE SUR LE VIADUC DU BOULEVARD SAINT-JEAN AU-DESSUS DE L'AUTOROUTE 40

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :
QUE le conseil de la Ville de Pointe-Claire autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que le directeur du service de l'ingénierie, ou son remplaçant, est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2026-538 AUTORISER LA SOUMISSION D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS (TAPU) POUR L'IMPLANTATION D'UN RÉSEAU DE VÉLOS EN LIBRE-SERVICE BIXI

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU);

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay,
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :
QUE le conseil de la Ville de Pointe-Claire autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que le directeur du service de l'ingénierie, ou son remplaçant, est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

2026-539 APPROUVER UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC HYDRO-QUÉBEC CONCERNANT LES TRAVAUX DE DÉPLACEMENT DU POTEAU ÉLECTRIQUE AU 302, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

ATTENDU QUE la Ville de Pointe-Claire a présenté à Hydro-Québec une demande de déplacement de ligne ou de branchement existant pour l'adresse située près du 302, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, Pointe-Claire, Québec ;

ATTENDU QUE l'alimentation de l'installation électrique sera permanente ;

ATTENDU QUE les conditions de service (CS) fixées par la Régie de l'énergie, en vigueur au moment de la signature de la présente entente, y compris leurs termes et définitions, s'appliquent à la présente entente.

Il est proposé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski,
Appuyé par madame la conseillère Claudine Demers, et unanimement résolu :
D'autoriser le directeur du service de l'ingénierie, Benoît Filion, ou en son absence son remplaçant, à signer l'entente avec Hydro-Québec pour les travaux de déplacement du poteau électrique au 302, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore.

Des questions et des commentaires sont adressés au conseil relativement à la demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2, avenue Bowling Green (item 17.4)

2026-540 CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 6, AVENUE BOWLING GREEN

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :
D'autoriser une dérogation mineure pour permettre au 6, avenue Bowling Green l'empiètement d'un porche avant existant de 1,85m dans la marge de recul avant minimale plutôt que maximum permis de 1,6m.

2026-541 CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 7, AVENUE CONDOVER

Il est proposé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews,
Appuyé par madame la conseillère Claudine Demers, et unanimement résolu :
D'autoriser une dérogation mineure pour permettre au 7, avenue Condover la réduction de la superficie gazonnée ou aménagée avec des arbres, des arbustes ou des fleurs à 43,3% de la marge avant plutôt que le minimum requis de 50%.

2026-542 CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 94, AVENUE SUNDERLAND

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :
D'autoriser une dérogation mineure pour permettre au 94, avenue Sunderland l'installation d'un équipement mécanique (génératrice) utilisé à des fins domestiques situé à 1m de la ligne latérale du terrain plutôt que le minimum requis de 2,4m.

2026-543 CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LE LOT 4 252 313, SUR LEQUEL EST SITUÉ LE 2, AVENUE BOWLING GREEN

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
DE refuser une dérogation mineure pour permettre au 2, avenue Bowling Green, dans le cadre de la subdivision du lot 4 252 313 du Cadastre du Québec, un nouveau lot donnant sur l'avenue Julien ayant une largeur frontale de 15,03m plutôt que le minimum requis de 22,5m.

2026-544 CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LE LOT 4 252 313, SUR LEQUEL EST SITUÉ LE 2, AVENUE BOWLING GREEN

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), auquel est assujettie la propriété située au 2, avenue Bowling Green, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE les travaux proposés consistent en la subdivision d'un lot afin de créer un nouveau terrain destiné à la construction d'une habitation ayant façade sur l'avenue Julien ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous lors de sa réunion du 11 août 2026.

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
DE refuser les documents suivants :

- CSP_2_BWLGR_implantation_2026-07-15_(1)
- CSP_2_BWLGR_loti_2026-06-22_(1)

Lesquels décrivent les travaux proposés à l'immeuble localisé au 2, avenue Bowling Green.

2026-545 CONSIDÉRER L'APPROBATION D'UNE OPÉRATION CADASTRALE RELATIVE AU LOT 4 252 313 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
DE refuser d'assujettir l'approbation du plan relatif à l'opération cadastrale visant le lot 4 252 313 du cadastre du Québec au versement préalable, par le requérant, d'une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels d'un montant correspondant à 10 % de la valeur du site, telle qu'établie par un évaluateur agréé, le tout conformément aux dispositions du règlement de lotissement PC-2774.

2026-546 CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LES LOTS 2 527 357 ET 2 527 358 DU CADASTRE DU QUÉBEC (À ÊTRE SUBDIVISÉS) SITUÉS SUR LE COIN NORD-OUEST DE L'INTERSECTION DES BOULEVARDS SAINT-JEAN ET BRUNSWICK (PROJET D'HÔTEL BÉNÉFICIANT D'UN USAGE CONDITIONNEL APPROUVÉ LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL LE 7 AVRIL 2026 – RÉSOLUTION 2026-220)

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
D'autoriser une dérogation mineure pour permettre aux lots 2 527 357 et 2 527 358 du Cadastre du Québec (à être subdivisés) situés sur le coin nord-ouest de l'intersection des boulevards Saint-Jean et Brunswick (projet d'hôtel bénéficiant d'un usage conditionnel approuvé lors de la séance ordinaire du conseil le 7 avril 2026 – résolution 2026-220) :

a) La construction d'un bâtiment commercial :
 i. Avec une marge de recul latérale de 4,5m plutôt que le minimum requis de 5m.
 ii. Avec des équipements mécaniques sur le toit d'une hauteur de 5m plutôt que le maximum permis de 4m.
 iii. Avec un appentis de mécanique dépassant la hauteur du haut du parapet du toit de 4,5m plutôt que le maximum permis de 4m.

b) Le rehaussement du niveau du terrain de 1,7m alors que cela n'est pas permis, le terrain étant déjà situé 30cm plus haut que le niveau moyen du centre de la rue.

c) Avec des allées de circulation à double sens d'une largeur de 6,4m plutôt que le minimum requis de 6,6m.

d) Avec 0,25m2 d'espace vert paysager fourni pour chaque 10m2 de plancher construit plutôt que le minimum requis de 0,5m2.

e) Sans que 50% des arbres et arbustes aménagés dans la marge avant soient des conifères, tel que requis.

2026-547 CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS AUX LOTS 2 527 357 ET 2 527 358 DU CADASTRE DU QUÉBEC (À ÊTRE SUBDIVISÉS) SITUÉS SUR LE COIN NORD-OUEST DE L'INTERSECTION DES BOULEVARDS SAINT-JEAN ET BRUNSWICK (PROJET D'HÔTEL BÉNÉFICIANT D'UN USAGE CONDITIONNEL APPROUVÉ LORS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL LE 7 AVRIL 2026 – RÉSOLUTION 2026-220)

Monsieur le maire John Belvedere a exercé, dans le délai prescrit, son droit de reconsidération à l'égard de cette résolution, et ce, conformément à l'article 53 de la Loi suries cités et villes.

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), auquel est assujettie les lots 2 527 357 et 2 527 358 du Cadastre du Québec exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU que les travaux proposés consistent en la construction d'un hôtel haut de gamme doté d'une signature visuelle axée sur l'art;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous lors de sa réunion du 11 août 2026.

Vote en faveur du refus :
Madame la conseillère Claudine Demers
Monsieur le conseiller Ludovic Matthews
Monsieur le conseiller Andrew Swidzinski
Monsieur le conseiller Bruno Tremblay
Monsieur le conseiller Mike Potvin

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Eric Stork d'approuver la demande, il est néanmoins majoritairement résolu :
DE refuser les documents suivants:

- CSP_950_STJE_elevations_2026-05-29_(2)
- CSP_950_STJE_implantation_2026-05-29_(1)
- CSP_950_STJE_materiaux_2026-05-29_(2)
- CSP_950_STJE_paysager_2026-05-29_(2)
- CSP_950_STJE_perspectives_2026-05-29_(6)

Lesquels décrivent les travaux proposés sur les lots 2 527 357 et 2 527 358 (à être subdivisés).

2026-548 CONSIDÉRER UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 392, AVENUE SAINT-LOUIS

Il est proposé par monsieur le conseiller Mike Potvin,
Appuyé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews, et unanimement résolu :
D'autoriser une dérogation mineure pour permettre au 392, avenue Saint-Louis un accès pour véhicule situé à 0,61m d'un équipement public (poteau d'électricité/lampadaire) plutôt que le minimum requis de 1m.

2026-549 CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 392, AVENUE SAINT-LOUIS

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), auquel est assujettie la propriété située au 392, avenue Saint-Louis exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU que les travaux proposés consistent en le remplacement et l'agrandissement d'une allée de stationnement;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous lors de sa réunion du 14 septembre 2026;

Il est proposé par madame la conseillère Cynthia Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'approuver les documents suivants incluant s'il y a lieu les conditions imposées:

- CSP_392_STL_materiaux_2026-09-14_(1)
- CSP_392_STL_paysage_2026-09-14_(1);

Lesquels décrivent les travaux proposés à l'immeuble localisé au 392, avenue Saint-Louis, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

D’exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d’autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement sur les permis et certificats (PC-2788) ;

D’indiquer qu’une garantie financière de 1 760 $ doit être fournie au Service d’urbanisme avant l’émission du permis afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l’intérieur du délai prescrit ;

Que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2026-550 CONSIDÉRER LES PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 114, AVENUE WINDCREST

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), auquel est assujettie la propriété située au 114, avenue Windcrest exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d’un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU que les travaux proposés consistent en la modification de la couleur et du type de revêtement approuvés par la résolution numéro 2026-225;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous lors de sa réunion du 14 septembre 2026;

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Claudine Demers, et unanimement résolu :
D'approuver les documents suivants incluant s’il y a lieu les conditions imposées:

- CSP_114_ Windcrest_materiaux_2026-08-27_(1)
- CSP_114_Windcrest_elevations_2026-08-27_(4)
- CSP_114_Windcrest_insertion_2026-08-27_(1)
- CSP_114_Windcrest_perspectives_2026-08-27_(6);

Lesquels décrivent les travaux proposés à l'immeuble localisé au 114, avenue Windcrest, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

D’exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d’autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement sur les permis et certificats (PC-2788) ;

D’indiquer qu’une garantie financière de 6 600 $ doit être fournie au Service d’urbanisme avant l’émission du permis afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l’intérieur du délai prescrit ;

Que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2026-551 CONSIDÉRER LES PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 4, AVENUE SUNNYSIDE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), auquel est assujettie la propriété située au 4, avenue Sunnyside exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d’un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU que les travaux proposés consistent en la rénovation d’une véranda fermée située en façade avant, la modification d’une partie du revêtement extérieur de même que le remplacement du perron;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous lors de sa réunion du 14 septembre 2026;

Il est proposé par monsieur le conseiller Ludovic Matthews,
Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :
D'approuver les documents suivants incluant s'il y a lieu les conditions imposées:

- CSP_4_SUNNYS_escalier_(1)
- CSP_4_SUNNYS_implantation_(1)
- CSP_4_SUNNYS_materiaux_2026-09-01_(4);

Lesquels décrivent les travaux proposés à l'immeuble localisé au 4, avenue Sunnyside, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement sur les permis et certificats (PC-2788) ;

D'indiquer qu'une garantie financière de 1 760 $ doit être fournie au Service d'urbanisme avant l'émission du permis afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

Que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2026-552 CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 34, AVENUE BELTON

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), auquel est assujettie la propriété située au 34, avenue Belton exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU que les travaux proposés consistent en le remplacement de la toiture existante en bardeaux d'asphalte par une toiture en panneaux métalliques;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous lors de sa réunion du 14 septembre 2026;

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'approuver les documents suivants incluant s'il y a lieu les conditions imposées:

- CSP_34_Belton_materiaux_2026-09-01_(1) ;

Lesquels décrivent les travaux proposés à l'immeuble localisé au 34, avenue Belton, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.
D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement sur les permis et certificats (PC-2788) ;

D'indiquer qu'une garantie financière de 1 760 $ doit être fournie au Service d'urbanisme avant l'émission du permis afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

Que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2026-553 CONSIDÉRER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE RELATIFS À LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 41, AVENUE KING

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), auquel est assujettie la propriété située au 41, avenue King exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU que les travaux proposés consistent en l'installation de vingt-cinq (25) panneaux solaires sur le toit d'une habitation unifamiliale détachée;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous lors de sa réunion du 14 septembre 2026;

Il est proposé par madame la conseillère Kelly Thorstad-Cullen,
Appuyé par monsieur le conseiller Mike Potvin, et unanimement résolu :
D'approuver les documents suivants incluant s'il y a lieu les conditions imposées:

- CSP_41_KING_materiaux_2026-09-14_(1)
- CSP_41_KING_simulation_2026-08-19_(1);

Lesquels décrivent les travaux proposés à l'immeuble localisé au 41, avenue King, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

D'exiger que, suivant la date de délivrance du permis de construire et/ou du certificat d'autorisation, les demandeurs complètent tous les travaux liés aux plans approuvés, dans les délais stipulés au Règlement sur les permis et certificats (PC-2788) ;

D'indiquer qu'une garantie financière de 3 750 $ doit être fournie au Service d'urbanisme avant l'émission du permis afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit ;

Que les requérants devront aussi se conformer aux recommandations formulées par les différents services municipaux.

2026-554 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2026-271 CONCERNANT LE 66, AVENUE DONEGANI

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Andrew Swidzinski, et unanimement résolu :
Que la résolution 2026-271 soit abrogée.

2026-555 AUTORISER MARIE-ANDRÉE DUBREUIL-MOISAN, GESTIONNAIRE - BIBLIOTHÈQUE, À REPRÉSENTER LA VILLE AU ONTARIO LIBRARY ASSOCIATION SUPER CONFERENCE 2027, DEVANT SE TENIR DU 27 AU 30 JANVIER 2027 AU METRO TORONTO CONVENTION CENTRE, TORONTO, ONTARIO

Il est proposé par madame la conseillère Claudine Demers,
Appuyé par monsieur le conseiller Bruno Tremblay, et unanimement résolu :
D'autoriser Marie-Andrée Dubreuil-Moisan, Gestionnaire - Bibliothèque à représenter la Ville de Pointe-Claire au Ontario Library Association Super conference 2027 devant se tenir du 27 au 30 janvier 2027 au Metro Toronto Convention Centre, Toronto, Ontario;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à ce congrès, conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer les dépenses reliées à cette autorisation, au coût de 2 357 $ aux postes budgétaires 02-702-30-311 (2 057 $) et 02-702-30-361 (300 $).

2026-556 APPROUVER UNE ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE CLUB DE GOLF BEACONSFIELD CONCERNANT IMPLANTATION D'UNE PISTE DE SKI DE FOND POUR LA SAISON HIVERNALE 2026-2027

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Claudine Demers, et unanimement résolu :
D'approuver une entente à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et le Club de golf Beaconsfield relativement à l'implantation d'une piste de ski de fond pour la saison hivernale 2026-2027, dans la mesure où la teneur de cette entente demeure substantiellement conforme au projet fourni au conseil préalablement ;

D'autoriser, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence l'assistante-greffière à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2026-557 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Eric Stork,
Appuyé par madame la conseillère Cynthia Homan, et unanimement résolu :
De lever la séance à 21h02.

_____ _____

John Belvedere, maire Me Caroline Thibault, greffière